

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT (CGF).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT DES « CLINIQUES VÉTÉRINAIRES VETCO POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE »

Les CGF sont consultables en salle d'attente dans nos trois structures et sur notre site internet : www.vetco76.fr

Tout acte effectué sur un animal dans nos établissements de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

MENTIONS OBLIGATOIRES

APPELLATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS ET ESPÈCES HABITUELLEMENT ET OCCASIONNELLEMENT TRAITÉES

Clinique vétérinaire Vet'Co pour animaux de compagnie

Lieux d'exercice

Vetco Doudeville	Vetco SM	Vetco Yerville
Za du champ de courses	342 Rue des Renards	1 rue des laboureurs
76560 DOUDEVILLE	76190 Sainte-Marie-Des Champs	76760 Yerville
02.35.96.96.96	02.35.96.60.60	02.35.96.94.96
veto.doudeville@orange.fr	vetcosm@orange.fr	vetco.yerville@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h à 18h30.

Le samedi, uniquement sur les sites de Doudeville et de Sainte-Marie-des Champs de 8h00 à 12h30 et de 14h à 17h.

PERSONNEL AFFECTÉ AUX SOINS DES ANIMAUX

DV Autenne Stéphanie

Inscrit au tableau de l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 17990.

Diplômé de la faculté de médecine vétérinaire de Liège en 1999.

Titulaire du diplôme de CEAV de médecine interne.

Titulaire du mandat sanitaire pour le département 76.

DV Battistella Morgane

Inscrit au tableau de l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 24085.

Diplômé de la faculté de médecine vétérinaire de Liège en 2010.

Titulaire du mandat sanitaire pour le département 76.

Formation études spécialisées en hématologie et biochimie 2018.

Plan modulaire en dermatologie 2013/2014 et 2015.

DV Roty Jean-Charles

Inscrit au tableau de l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 21354.

Diplômé de l'école nationale vétérinaire d'Alfort en 2007.

Titulaire du mandat sanitaire pour le département 76.

DV Ryckeboer Lies

Inscrit au tableau de l'Ordre des vétérinaires sous le numéro 26197.

Diplômé de la faculté de médecine vétérinaire de Gand en 2012.

Titulaire du mandat sanitaire pour le département 76.

DV Van Thienen Albane

Inscrite au tableau de l'ordre des vétérinaires sous le numéro 38216.

Diplômé de la faculté de médecine vétérinaire de Gand en 2022.

Titulaire du mandat sanitaire pour le département 76.

DV Langlois Emeline

Inscrite au tableau de l'ordre des vétérinaires sous le numéro 39725.

Diplômé de la faculté de médecine vétérinaire au Portugal en 2023.

Nos assistantes vétérinaires :

Mme Toutain Géraldine, VAE.
Mme Bourdet Christine, VAE.
Mme Duparc Mélanie, VAE.
Mme Fourre Perrine, diplômée du GIPSA échelon V.
Mme Veure Elisa.
Mme Renier Marie, diplômée du GIPSA échelon V.
Mme Piau Agathe, diplômée du GIPSA échelon V.
Mme Hereau Aurélie, diplômée du GIPSA échelon V.
Mme Retout Dorine, diplômée du GIPSA échelon V.
Mme Patry Caroline, diplômée SUP-VETO échelon IV.
Mme Retout Laurence, gestion de la comptabilité
Mme Flora Davoult.

PRESTATIONS EFFECTUÉES AU SEIN DE NOS CLINIQUES

Consultation de médecine générale

Consultation de médecine préventive, consultation de nutrition

Consultation spécialisée de comportement du chiot avec la CAC

Chirurgie de convenance, chirurgie des tissus mous.

Soins dentaires

Radiographie numérique

Echographie abdominale

Physiothérapie et thérapie Laser

Prise de tension artérielle

Analyses : microscope, appareil de biochimie, hormones et d'hématologie.

Nos établissements de soins ne sont pas tous équipés en matériel de la même façon, il est possible de vous diriger vers un de nos autres établissements pour assurer certains examens complémentaires.

D'autres analyses sont possibles en collaboration avec des laboratoires spécialisés.

Pour les actes nécessitant du matériel non disponible dans la structure ou une compétence spécifique, les vétérinaires des cliniques VetCo, collaborent avec un tissu dense de vétérinaires spécialisés ou des centres d'imagerie, en général sur Boos ou sur Grand-Quevilly. Nous travaillons avec les vétérinaires spécialistes d'Echovetnormandie pour les échographies spécialisées.

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISÉS

Une assistante vétérinaire et le vétérinaire traitant de votre animal s'en occuperont pendant toute la durée de son hospitalisation. Pendant les heures d'ouverture de la clinique, l'animal sera surveillé régulièrement, pendant les horaires de fermeture de la clinique, les soins seront prodigués comme il se doit en fonction de la pathologie traitée, le personnel est présent de manière ponctuelle afin de vérifier le bon déroulement des soins, mais n'assurera pas une présence continue au chevet du patient.

Les hospitalisations de week-end se font systématiquement sur le site de Doudeville. Les animaux seront emmenés par leur propriétaire le vendredi ou le samedi avant 17h et récupéré suivant ce qui est décidé sur le site de Doudeville ou retransféré, par le soin du propriétaire sur le site initial suivant l'état de l'animal.

PERMANENCE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Aux heures de fermeture des cliniques, les clients sont invités à appeler sur l'un des trois numéros des cliniques pour connaître les modalités du service de garde.

Les astreintes sont assurées par nos vétérinaires de 18h30 à 23h et de 7h à 8h. A partir de 23h et jusqu'à 7h du matin, les astreintes sont assurées par SYNERVET.

Les week-ends de Noël, de jour de l'an et de manière exceptionnelle, elles peuvent être assurées par l'équipe d'urgence de SYNERVET, au 37 BD DE VERDUN – LE GRAND-QUEVILLY (76120).

02 78 94 02 79

Qui se situe à 26 min de la clinique de SMDC, de 30 min de la clinique de Yerville, et 38 min de la clinique de Doudeville.

ESPÈCES

TRAITÉES

Nos cliniques accueillent les chiens, les chats et les nouveaux animaux de compagnie (essentiellement les petits mammifères).

Pour les NACS dont nous ne pouvant assurer les soins par manque de compétence ou de matériel, nous vous conseillons la Clinique Vétérinaire ANIDOC à Hautot sur Mer.

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs sont affichés à l'accueil et sont disponibles sur demande.

LITIGES

Lors du décès de votre animal, la société VETERNITY, basée à Tôtes s'occupera de son corps selon les volontés du propriétaire (crémation plurielle/individuelle/privée).

La société VETERNITY est responsable du rapatriement des corps en son sein.

Nos établissements de soins proposent un service de conservation des corps en attendant leur prise en charge par la société VETERNITY.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Malgré nos efforts, peu de mairies alentours ont signé une convention avec nos établissements de soins.

[Je trouve un animal errant : que faire ? - L'Ordre national des vétérinaires \(www.veterinaire.fr\)](http://www.veterinaire.fr)

MODALITES DE REGLEMENT

Les modalités de règlement possible au sein de nos établissements de soins sont carte bancaire ou espèces.

Le règlement en plusieurs mensualités est possible avec Oneybank (Participation aux frais de mise en service).

Les chèques différés ne sont pas admis.